

Rimouski, le 30 juillet 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-01-01-0515701

Objet : Agrandissement et exploitation d'une sablière *21N10-005*

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 mars 2008, reçue le 11 mars 2008 et complétée le 29 juillet 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Agrandissement et exploitation d'une sablière par chargement direct. La superficie d'exploitation sera de 37 900 m².
- Le projet est situé sur le lot 25, rang XIII, cadastre du Canton de Rouillard, municipalité de Lejeune, municipalité régionale de comté de Témiscouata.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, daté du 5 mars 2008 et modifié le 1^{er} mai 2008, signé par Claude Langevin, ing., 14 pages et annexes;
- Courriel électronique reçu le 24 juillet 2008, confirmant la localisation des agrégats à l'intérieur de l'aire d'exploitation de la sablière;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0515701

Le 30 juillet 2008

- Renseignements supplémentaires datés du 24 juillet 2008 et reçus le 29 juillet 2008, signés par Marie Bernard, 2 pages et annexe;
- Plan général de localisation de la sablière, daté du 24 juillet 2008, signé par Claude Langevin, ing. et reçu le 29 juillet 2008, 1 feuille;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



JMD/IC/lstpj

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine